



Permanence pour le service civil et les problèmes militaires

Rapport 2014

- A. Les consultations
- B. La situation politique
- C. Administration de la permanence

A. Les consultations

En 2014, la permanence a été consultée 566 fois par 398 personnes différentes (2013 = 619 visites par 418 personnes, 2012 = 641 visites par 426 personnes). La légère baisse constatée depuis en 2012 a donc continué dans les mêmes proportions. Elle n'est pas due aux effectifs de l'armée ou du service civil qui sont stables. La panne et le transfert du site web ne joue pas non plus un rôle prépondérant pour 2014. Par contre, cela aura une plus forte influence sur les premiers mois de 2015 (129 visites au 7 mai, pour 220 en 2014). Pour rappel et sachant qu'il y a environ 27'600 soldats (sans la réserve) et 9'200 conscrits en Suisse Romande, soit environ 36'800 personnes susceptibles de consulter la permanence, cela signifie qu'un peu plus d'une personne concernée sur 100 (soldat potentiel ou effectif) consulte la permanence du GSsA.

Les motifs des consultations sont les suivants (la classification se fonde sur le motif principal de la demande ; les chiffres ne sont pas absolus, il peut y avoir des demandes multiples et des changements en cours de parcours) :

- I. Service militaire 224. Principalement des gens qui veulent en sortir, soit depuis l'armée soit depuis le civil, soit vers le service civil soit définitivement. Passablement de reports de cours aussi, qui sont tellement difficiles à obtenir qu'ils débouchent très souvent sur des sorties définitives. Enfin on continue à avoir des problèmes avec des convocations au-delà des limites d'âge et donc illégales, (26 ans pour avoir terminé l'école de recrue, 33 ans pour le dernier cours). Il faut parfois insister, mais obtient raison dans ces cas-là. Moins de problèmes en début d'école de recrue, semble-t-il. Et heureusement, c'était pénible, y compris pour les proches.
- II. Service civil 98. Toutes sortes de demandes, mais hélas aussi passablement de gens qui n'arrivent plus à concilier service civil et vie professionnelle.
- III. Recrutement 69. Passablement d'appréhension face à cette « procédure » militaire, et toujours un sérieux manque d'information préalable objective. Notre demande à voir l'aptitude médicale aux services militaires et civils mises sur un pied d'égalité demeure.
- IV. Assurance perte de gain (surtout pour le service civil) 63 visites. La situation semble se détendre un peu, mais les demandes augmentent et elles sont compliquées à traiter. Plusieurs victoires quand même. La situation va rester bien plus compliquée qu'avant 2009 (suppression de l'examen de conscience), mais les critères d'attribution des équivalents du premier salaire commencent à se clarifier.
- V. Code pénal (y compris service civil et protection civile) 25. Augmentation du nombre de cas.
- VI. Doubles nationaux et nationalité 20.
- VII. Protection civile 10.
- VIII. Taxe d'exemption 38. La taxe continue à suscité des révoltes, mais aussi des demandes de réintégration dans l'armée (puis parfois au service civil) suite à l'arrêt CEDH. La procédure semble fonctionner sans trop de problèmes (mais on manque un peu de retour sur la question).
- IX. Et quelque divers...

B. La situation politique

Le refus d'abolir la conscription et la stabilisation des chiffres du service civil à 5'000 demandes environ par année (après la poussée à 8'000 la première année), mais encore l'attente des prochaines réformes de l'armée font que la situation est plutôt calme. Avec ses avantages et ses inconvénients.

Une réforme du service civil est toutefois en cours. Amélioration de la procédure d'admission et ouverture au domaine de l'éducation sont de bonnes choses. Par contre plusieurs problèmes que nous évoquions durant la consultation n'ont pas (ou pas encore) été traités dans le projet soumis au parlement actuellement en cours de discussion. Le recrutement reste problématique pour les candidats au service civil. Les APG sont trop faibles au minimum et trop compliquées à obtenir au-delà en cas de service en fin d'étude. De plus, le projet propose une modification du code pénal militaire qui permettrait d'amender les civilistes qui se mettent à faux avec l'armée (il y en a passablement) durant la procédure d'admission au service civil (des amendes pour non-observation de convocations par exemple). A notre avis, c'est une petite criminalisation de l'objection de conscience pour des détails de procédure ; ce n'est pas acceptable. Mais, bonne nouvelle, le Tribunal Administratif Fédéral a aboli le service civil long, soit la pire des mesures imposées par les restrictions de 2011. La loi sur le service civil précise que celui-ci peut être fait en plusieurs périodes. Imposer un service civil long (à faire en une fois) aux militaires en service long (même s'ils n'ont fait que s'inscrire au service long au recrutement) et cela par voie d'ordonnance était illégal.

C. Administration de la permanence

La permanence a généré en 2014 197 heures de travail normales (196 en 2013, 202 en 2012). Elle a aussi généré 58 heures spéciales (au-delà d'une demi-heure de consultation une participation financière est demandée à la personne qui consulte), en baisse par rapport à 2013 (76 heures), pour un total de 255 heures, soit un travail à environ 15% ou un peu moins d'un jour par semaine.

Elle a reçu 4'760.- du GSsA et 5'621.- pour les services rendus (factures et dons), pour un salaire horaire moyen final de 40.70 de l'heure, en nette baisse (45.20 en 2013). Il faut toutefois noter à ce propos qu'en raison entre autres de difficultés financières, le GSsA n'a pas versé la subvention pour novembre et décembre; le salaire horaire moyen aurait alors été de 44.45. Cette situation reste insatisfaisante et de nouvelles sources de financement devront être trouvées pour pouvoir continuer.

Enfin, le GSsA a décidé de se séparer de sa permanence, qui sera désormais gérée par Infodroit.ch, l'étude du permanent, y compris le site web dont la reconstruction chez Infodroit.ch est désormais terminée.

En conclusion, le travail à la permanence reste nécessaire et en lui-même agréable et satisfaisant, même s'il traite de situations souvent difficiles. La transition du GSsA vers Infodroit.ch, qui a supposé une diminution de la gratuité et des tarifs plus élevés devra être observée très minutieusement, même si actuellement, il ne semble pas y avoir de perte revenus importante.

Plus de 400 personnes ont eut besoin de la permanence en 2014 !

Christophe Barbey, 7 mai 2015